



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES **LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du 8 Février 2023

Présents : M. Franck OSSWALD, maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et M. Olivier SCHMITT à partir de la délibération n° 7

Absents excusés avec procuration : M. Roberto ERNESTI (à Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ), Mme Isabelle RAULET (à Mme Sandrine HAMM-NIZETTE) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absentes excusées : Mme Claire MAZZOCCHI

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : M. Daniel JUNG

En outre, assistait à la séance : Mme Catherine SCHMITT, Directrice Générale des Services.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 8 Février 2023 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'approuver le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2022 -
Par 17 voix pour et trois voix contre (Mme JAGER-SCHILTZ, M. ERNESTI et M. PAYEN)

De prendre acte des décisions du maire :

- n°21/2022 en date du 25 novembre 2022 attribuant le marché des assurances pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
- n°22/2022 en date du 7 décembre 2022 autorisant la signature d'une convention avec la Métropole de Metz pour la fourniture de sel de déneigement en vrac pour une période de 5 ans ;
- n°23/2022 en date du 7 décembre 2022 autorisant la signature d'une convention avec MAKCILOR, Mc Donald's de Saint-Julien-lès-Metz pour favoriser la réduction des déchets sur le territoire de la commune ;
- n°1/2023 en date du 27 janvier 2023 autorisant Maître Cécile CABAILLOT à défendre les intérêts de la commune dans une affaire l'opposant à un agent territorial ;

- n°2/2023 en date du 31 janvier 2023 sollicitant une subvention au titre du Fonds Vert pour l'optimisation du réseau d'éclairage public.

1 – Concernant la charte de l'élu local :

- De prendre acte de la lecture, par Monsieur le Maire, de la charte de l'élu local,
- De prendre acte de la remise d'une copie de la dite-charte et d'une copie du texte du CGCT consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux ».

2 – Concernant une admission en non-valeur, par 18 voix pour et deux abstentions (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et M. Roberto ERNESTI) :

- D'autoriser l'admission en non-valeur pour la créance émise en février 2020 d'un montant de 15,90 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 15,90 € afin de comptabiliser le passage de cette créance en non-valeur, les crédits étant prévus au budget.

3 – Concernant l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation pour l'année 2023, par 14 voix pour, 4 voix contre (Mme JAGER-SCHILTZ, M. ERNESTI, M. PAYEN et M. LAHON) et deux abstentions (M. PREVOST et Mme REYEN) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, les dépenses d'investissement pour un montant total de 150 000 € et selon les montants et affectations suivantes :

Chapitres	Articles	Libellés	Montants
204	2046	Attributions de compensations d'investissement	23 000 €
106	2313	Travaux à l'hôtel de ville	5 000 €
107	2313	Travaux à l'école	5 000 €
141	2315	Optimisation du réseau d'éclairage public	50 000 €
142	2315	Réhabilitation de la rue Georges Hermann	20 000 €
20	2031	Immobilisations incorporelles	2 000 €
21	2188	Immobilisations corporelles	15 000 €
23	2313	Travaux sur bâtiments	15 000 €
23	2315	Travaux sur réseaux	15 000 €
		TOTAL	150 000 €

4 – Concernant la location de la chasse communale : révision des prix pour l'année 2023 par 19 voix pour et 1 voix contre (M. CELARIÉ) :

- D'appliquer la hausse de 3,55 % et de porter à 2 340,00 € le loyer de la chasse communale pour l'année 2023.

5 – Concernant la signature d'un contrat AMBITION MOSELLE avec le Département de la Moselle, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat AMBITION MOSELLE avec le Département de la Moselle.

6 – Concernant la création et la suppression de postes, à l'unanimité :

De modifier le tableau des emplois de la manière suivante, avec effet au 1er mars 2023 :

- en créant un emploi d'agent technique principal de 1ère classe à temps complet
- en supprimant un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- en supprimant un poste d'adjoint administratif à temps non complet
- en supprimant un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Si le poste créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi 84-53 du 26/1/84.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

7 – Concernant la signature d'une convention et le versement d'une subvention pour la gestion de la population féline avec l'APEE – Association Protectrice de l'Environnement et des Equidés, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune et l'APEE – Association Protectrice de l'Environnement et des Equidés, dont le but est la gestion durable de la population féline par des opérations de stérilisation, d'identification et de soins des chats errants sur le territoire de la commune de Saint-Julien-lès-Metz.
- De verser, pour l'année 2023, une subvention de 1 500 € (Mille cinq cents euros) à l'Association Protectrice de l'Environnement et des Equidés selon l'engagement pris par la signature de la convention.

8 – Concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

- De prendre acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

9 – Concernant la motion relative au maintien du 6^{ème} poste d'enseignant en élémentaire au groupe scolaire Paul LANGEVIN, à l'unanimité :

- De voter une motion relative au maintien du 6^{ème} poste d'enseignant en élémentaire.

10 – Divers : De répondre aux questions écrites/orales de M. Roberto ERNESTI, de Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ et de M. Hubert PAYEN.

La séance est levée à 19 heures et 45 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 9 Février 2023



**Le Maire
Franck OSSWALD**